

DECISION DU PRESIDENT N°2021-007

Objet : Concours financier du Département dans le cadre du dispositif Ecoparc Vaucluse
Etude pré-opérationnelle à l'extension et la création de zones d'activités sur les communes de
Cadenet, Villelaure et La Bastide des Jourdans

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté territoriale Sud Luberon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L2122-23,
Vu la délibération n°2021-044 du Conseil communautaire en date du 27 mai 2021 portant délégation de pouvoirs au Président de la communauté de communes pour la sollicitation de subventions,
Considérant que COTELUB, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Shéma d'Accueil des Entreprises (SAE),
Considérant l'intérêt de ce projet pour le développement économique du territoire,
Considérant que l'étude est un nécessaire préalable à sa mise en œuvre,
Considérant que les crédits budgétaires pour la réalisation de cette étude sont inscrits au budget primitif 2020 aux articles budgétaires ad-hoc,

DECIDE

Article 1 De solliciter le concours financier du Département dans le cadre du dispositif Ecoparc de Vaucluse à hauteur de 34 930,00 € soit 70 % du montant prévisionnel des dépenses éligibles à ce dispositif.

Article 2 De définir le plan de financement du projet comme suivant :

Etude de faisabilité pré-opérationnelle : Projet de création de zones d'activités ou d'extension sur 3 sites	49 900 €HT	
FINANCEMENT SOLLICITE	TAUX	MONTANT
CONSEIL DEPARTEMENTAL VAUCLUSE	70%	34 930 €
AUTOFINANCEMENT COTELUB	30%	14 970 €

Article 3 De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 4 De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 De charger la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à La Tour d'Aigues, le 10 juin 2021

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président de la Communauté Territoriale
Sud Luberon

